

Fournisseur	
Nom du fournisseur :	
N° de contrat :	N° de dossier :

Évaluation du rendement	/ 100
--------------------------------	--------------

Conception	/70
-------------------	------------

Chargé de projet	/ 14,7
-------------------------	---------------

Disponibilité et remplacement du chargé de projet	Note	Résultat	/ 3,7
<p>Aptitude à faire preuve de diligence à l'égard des demandes du Ministère et à fournir des réponses pertinentes afin de ne pas entraver la préparation du projet.</p> <p>Cette aptitude s'évalue notamment par la rapidité des retours d'appels et par une participation assidue aux différentes réunions.</p> <p>Un remplacement non autorisé entraîne automatiquement la note de 0/5.</p>			
Le chargé de projet est toujours disponible pour les rencontres et agit avec diligence pour répondre aux demandes du Ministère.	5 / 5	()	
Le chargé de projet est toujours disponible pour les rencontres et agit, la plupart du temps, avec diligence pour répondre aux demandes du Ministère.	4 / 5	()	
La plupart du temps, le chargé de projet est disponible pour les rencontres et agit avec diligence pour répondre aux demandes du Ministère.	3 / 5	()	
Le chargé de projet a quelques fois demandé un report ou a manqué de diligence à quelques occasions.	2 / 5	()	
Le chargé de projet a quelques fois demandé un report ou a manqué de diligence à quelques occasions et quelques rappels ont dû être faits par le Ministère.	1 / 5	()	
Le chargé de projet est peu disponible à la demande du Ministère ou agit avec peu de diligence pour répondre aux demandes du Ministère.	0 / 5	()	
Remplacement du chargé de projet non autorisé par le Ministère.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	

Autonomie et qualité des décisions prises par le chargé de projet	Note	Résultat	/ 11
<p>Ce critère s'évalue par l'aptitude du chargé de projet à prendre ses responsabilités et à agir de façon autonome, avec ses propres ressources, sans supervision accrue du Ministère, afin d'assurer la bonne collaboration des autres ressources affectées à la conception.</p> <p>La maîtrise du projet se définit par :</p> <p>-la prise de décisions adéquates au moment opportun; -la proposition de solutions aux contraintes rencontrées.</p>			
Le chargé de projet prend les décisions adéquates et au moment opportun sans avoir recours au Ministère ou à un autre intervenant, au-delà de ce qui est prévu dans le projet.	5 / 5	()	
La plupart du temps, le chargé de projet prend les décisions adéquates et au moment opportun, sans avoir recours au Ministère ou à un autre intervenant, au-delà de ce qui est prévu dans le projet.	4 / 5	()	
À quelques occasions, le chargé de projet transfère la prise de décision au Ministère ou à un autre intervenant.	3 / 5	()	
À plusieurs reprises, le chargé de projet transfère la prise de décision au Ministère ou à un autre intervenant.	1 / 5	()	
Le chargé de projet est peu en maîtrise du projet ou ne prend pas ses responsabilités. Le Ministère est constamment sollicité pour prendre part aux décisions.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	

Concepteurs	/ 22,1
--------------------	---------------

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

Disponibilité et remplacement du concepteur principal	Note	Résultat	/ 3,7
<p>Le concepteur principal est la ressource associée à la composante dominante du projet dans la proposition d'honoraires professionnels. Par exemple, pour un projet de structures, il s'agit du concepteur principal de la structure.</p> <p>Les autres ressources en conception sont évaluées dans un autre critère.</p> <p>Les éléments à évaluer sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'aptitude du concepteur principal à faire preuve de diligence à l'égard des demandes du Ministère; -la disponibilité du concepteur principal à participer et collaborer aux différentes réunions demandées par le Ministère. <p>Dans le cas d'un projet à plusieurs concepteurs principaux, c'est le concepteur le moins efficace qui doit être évalué.</p> <p>Dans le cas où le concepteur principal est le chargé de projet, ce critère est sans objet (S.O.).</p> <p>Un remplacement non autorisé entraîne automatiquement la note de 0/5.</p>			

Le concepteur principal est toujours disponible pour les rencontres et agit avec diligence pour répondre aux demandes du Ministère.	5 / 5	()	
Le concepteur principal est toujours disponible pour les rencontres et agit la plupart du temps avec diligence pour répondre aux demandes du Ministère.	4 / 5	()	
La plupart du temps, le concepteur principal est disponible pour les rencontres et agit avec diligence pour répondre aux demandes du Ministère.	3 / 5	()	
Le concepteur principal a quelques fois demandé un report ou a manqué de diligence à quelques occasions.	2 / 5	()	
Le concepteur principal a quelques fois demandé un report ou a manqué de diligence à quelques occasions et quelques rappels ont dû être faits par le Ministère.	1 / 5	()	
Le concepteur principal est peu disponible à la demande du Ministère ou agit avec peu de diligence pour répondre aux demandes du Ministère.	0 / 5	()	
Remplacement du concepteur principal non autorisé par le Ministère.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	

Compétence du concepteur principal	Note	Résultat	/ 11
<p>Le concepteur principal est la ressource associée à la composante dominante du projet dans la proposition d'honoraires professionnels. Par exemple, pour un projet de structures, il s'agit du concepteur principal de la structure.</p> <p>Les autres ressources en conception sont évaluées dans un autre critère.</p> <p>Ce critère s'évalue notamment par l'aptitude du concepteur principal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -maîtriser les lois, règlements, normes, guides et manuels applicables au projet; -identifier des solutions et des scénarios et à élaborer des variantes qui répondent au besoin du Ministère; -fournir des analyses, des justifications et des réponses précises; -respecter les limites de son mandat. <p>Dans le cas d'un projet à plusieurs concepteurs principaux, c'est le concepteur le moins efficace qui doit être évalué.</p>			

Les solutions, scénarios ou variantes proposés répondent toujours aux besoins du Ministère et les analyses, justifications et réponses fournies sont toujours claires, précises et réalistes.	5 / 5	()	
Les solutions, scénarios ou variantes proposés répondent toujours aux besoins du Ministère et, la plupart du temps, les analyses, vérifications et réponses fournies sont claires, précises et réalistes.	4 / 5	()	
La plupart du temps, les solutions, les scénarios ou variantes proposés répondent aux besoins du Ministère et, la plupart du temps, les analyses, vérifications et réponses fournies sont claires, précises et réalistes.	3 / 5	()	
La plupart du temps, les solutions, scénarios ou variantes proposés répondent aux besoins du Ministère et à quelques reprises, les analyses, vérifications et réponses fournies sont	2 / 5	()	

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

imprécises ou irréalistes.

Plusieurs demandes de clarification ou de précision doivent être faites au sujet des solutions, scénarios ou variantes proposés ou les analyses, vérifications et réponses fournies sont, la plupart du temps, imprécises ou irréalistes. 1 / 5 ()

Des demandes de clarification ou de précision doivent toujours être faites au sujet des solutions, scénarios ou variantes proposés ou les analyses, vérifications et réponses fournies sont toujours imprécises ou irréalistes. 0 / 5 ()

Sans objet (S.O.). ()

Compétence des concepteurs assignés à d'autres spécialités du projet	Note	Résultat	/ 7,4
--	------	----------	-------

Les concepteurs des autres spécialités sont ceux des composantes connexes au projet telles que la chaussée, la géotechnique, la géologie, l'électrotechnique, l'hydraulique, l'environnement, la circulation, etc.

Ce critère s'évalue notamment par l'aptitude des autres concepteurs à :

- maîtriser les lois, règlements, normes, guides et manuels applicables à leur spécialité;
- identifier des solutions et des scénarios et à élaborer des variantes qui répondent au besoin du Ministère;
- faire preuve de diligence à l'égard des demandes du Ministère;
- fournir des analyses, des justifications et des réponses précises;
- respecter les limites de leur mandat.

Dans le cas d'un projet à plusieurs concepteurs, c'est le concepteur le moins efficace qui doit être évalué.

Les solutions, scénarios ou variantes proposés répondent toujours aux besoins du Ministère et les analyses, justifications et réponses fournies sont toujours claires, précises et réalistes. 5 / 5 ()

Les solutions, scénarios ou variantes proposés répondent toujours aux besoins du Ministère et, la plupart du temps, les analyses, vérifications et réponses fournies sont claires, précises et réalistes. 4 / 5 ()

La plupart du temps, les solutions, scénarios ou variantes proposés répondent aux besoins du Ministère et, la plupart du temps, les analyses, vérifications et réponses fournies sont claires, précises et réalistes. 3 / 5 ()

La plupart du temps, les solutions, scénarios ou variantes proposés répondent aux besoins du Ministère et à quelques reprises, les analyses, vérifications et réponses fournies sont imprécises ou irréalistes. 2 / 5 ()

Plusieurs demandes de clarification ou de précision doivent être faites au sujet des solutions, scénarios ou variantes proposés ou les analyses, vérifications et réponses fournies sont, la plupart du temps, imprécises ou irréalistes. 1 / 5 ()

Des demandes de clarification et de précision doivent toujours être faites au sujet des solutions, scénarios ou variantes proposés ou les analyses, vérifications et réponses fournies sont toujours imprécises ou irréalistes. 0 / 5 ()

Sans objet (S.O.). ()

Gestion des coûts

/ 7,4

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

Suivi des honoraires	Note	Résultat	/ 3,7
Assurer le respect et le suivi des honoraires acceptés en produisant des factures détaillées, complètes, claires et accompagnées des documents justificatifs requis.			
Produire la facturation selon les modalités de paiement établies au devis d'honoraires professionnels.			
Les erreurs considérées sont, par exemple, des calculs erronés, des mauvais taux horaires, des ressources facturées non autorisées pour le projet, etc.			
S'applique à la facturation reçue jusqu'à la date de fin réelle des travaux (acceptation des services).			

La facturation est produite mensuellement. Elle respecte les exigences du devis et aucune erreur n'est présente.	5 / 5	()	
À une occasion, la facturation n'est pas produite mensuellement et elle ne contient aucune erreur.	4 / 5	()	
La facturation est produite mensuellement. Quelques erreurs sont présentes ou quelques documents justificatifs sont parfois manquants.	3 / 5	()	
Quelques erreurs sont présentes ou quelques documents justificatifs sont parfois manquants, mais sont corrigés ou livrés à l'intérieur d'un délai de 7 jours. À deux occasions, la facture est remise plus de 30 jours après la période de facturation requise.	2 / 5	()	
Quelques erreurs sont présentes ou quelques documents justificatifs sont parfois manquants et sont corrigés ou livrés dans un délai supérieur à 7 jours.	1 / 5	()	
La facturation ne respecte pas les exigences du devis ou les mêmes erreurs se répètent d'une facture à l'autre.	0 / 5	()	
À trois occasions ou plus, la facture est remise plus de 30 jours après la période de facturation requise.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	

Estimation des coûts de travaux	Note	Résultat	/ 3,7
La notation s'effectue en fonction du pourcentage d'écart (en plus ou en moins) entre l'estimation du fournisseur et le résultat des soumissions conformes. Pour des contrats de construction comportant deux soumissionnaires conformes ou moins, la précision de l'estimation du fournisseur est évaluée par rapport au résultat du plus bas soumissionnaire conforme. Pour les contrats de construction comportant plus de deux soumissionnaires conformes, la précision de l'estimation du fournisseur est évaluée en fonction de la moyenne des trois plus bas soumissionnaires conformes.			
Pour utiliser ce critère, la fermeture de l'appel d'offres pour la construction de l'ouvrage doit avoir eu lieu trois mois ou moins depuis l'estimation finale relative aux travaux visés.			
Lorsqu'une situation imprévisible survient (ex. : augmentation importante et rapide d'un prix, rareté des ressources ou autres), le critère ne s'applique pas (S.O.).			
Dans le cas où l'estimation des coûts de construction produite par le concepteur vise plus d'un contrat de construction, la note moyenne arrondie des évaluations de la qualité des estimations devrait être utilisée. Ex.: Le contrat 1 est évalué à 5/5 et le contrat 2 est évalué à 3/5. La moyenne est donc égale à 4/5 et arrondie à l'unité supérieure donne un résultat de 5/5.			

L'écart (+/-) entre l'estimation et le résultat des soumissions conformes est inférieur à 5 %.	5 / 5	()	
Le fournisseur a produit une documentation et des justificatifs adéquats en support à son estimation permettant au Ministère d'expliquer les écarts entre son estimation et le résultat des soumissions.	4 / 5	()	
L'écart (+/-) entre l'estimation et le résultat des soumissions conformes est égal ou supérieur à 5 %, mais inférieur à 10 %.	3 / 5	()	
L'écart (+/-) entre l'estimation et le résultat des soumissions conformes est égal ou supérieur à 10 %, mais inférieur à 20 %.	1 / 5	()	
L'écart (+/-) entre l'estimation et le résultat des soumissions conformes est égal ou supérieur à 20 %.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	

Gestion du contenu

/ 25,8

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

Qualité des livrables de conception requis aux PC2, PC3 et PC4 (avant-projet, bordereaux et plans et devis préliminaires) et respect des échéanciers	Note	Résultat	/ 7,4
--	------	----------	-------

Ce critère cible les livrables suivants, lorsque requis au projet :

- documents pour l'approbation du concept;
- relevés de dommages;
- plan des utilités publiques à déplacer ou à protéger;
- liste des dérogations et des références;
- rapport d'étude de l'avant-projet préliminaire;
- plan d'ensemble de l'avant-projet définitif;
- plan du maintien de la circulation et de la signalisation;
- rapport d'étude de l'avant-projet définitif;
- bordereaux d'estimation de l'avant-projet définitif;
- plans et devis préliminaires.

Les biens livrables doivent respecter les exigences du contrat de conception de même que les lois, règlements, normes, guides et manuels applicables à leur spécialité.

Les éléments à évaluer sont :

- contenu clair et précis des livrables;
- livrables complets et vérifiés avant leur remise au Ministère;
- clarté des motifs de dérogations exigés par les particularités du projet;
- respect des échéanciers fixés par le Ministère ou convenus lors des réunions statutaires ou lors de la réunion de démarrage.

Les documents livrés sont de qualité, clairs et correspondent aux exigences du contrat et tous les documents exigés ont été remis avant la fin du délai prévu permettant de devancer substantiellement l'échéancier.	5 / 5	()	
--	-------	-----	--

Les documents livrés sont de qualité, clairs et correspondent aux exigences du contrat et tous les documents exigés ont été remis dans les délais requis.	4 / 5	()	
---	-------	-----	--

La qualité des livrables respecte, la plupart du temps, les exigences du contrat, quelques corrections sont nécessaires, mais tous les documents exigés ont été remis dans les délais requis.	3 / 5	()	
---	-------	-----	--

La qualité des livrables respecte, la plupart du temps, les exigences du contrat, mais sont livrés hors délai.	2 / 5	()	
--	-------	-----	--

La qualité des livrables respecte rarement les exigences du contrat et plusieurs demandes de corrections ou plusieurs rappels sont effectués ce qui entraîne une remise hors délai.	1 / 5	()	
---	-------	-----	--

La qualité des livrables ne respecte pas les exigences du contrat ou les documents nécessitent des corrections et les documents retournés contiennent toujours des erreurs.	0 / 5	()	
---	-------	-----	--

Sans objet (S.O.).		()	
--------------------	--	-----	--

Vérification technique des documents définitifs en vue de l'appel d'offres et respect de l'échéancier	Note	Résultat	/ 11
---	------	----------	------

Ce critère cible les livrables suivants, lorsque requis au projet :

- les plans et devis définitifs;
- les bordereaux d'estimation et de soumission;
- le rapport du comité de lecture incluant la fiche de vérification des documents d'appel d'offres;
- le document à l'intention du surveillant (lorsque requis).

Ces livrables doivent répondre aux attentes et aux exigences du Ministère définies au contrat en plus d'être en adéquation avec le rapport du comité de révision (lorsque requis). Ces biens livrables doivent avoir été révisés par le comité de lecture du fournisseur avant leur transmission au Ministère.

Les éléments à évaluer sont :

- la qualité des plans et devis (clarté, applicabilité, utilisation des documents types à jour tels que les devis types et les plans types);
- la concordance entre l'ensemble des documents, soit entre les différentes spécialités (la concordance entre les plans, les devis et les bordereaux spécifiques, le calcul des quantités et des coûts et l'intégration des plans et devis préparés par des tiers);
- la prise en compte des modifications demandées par le comité de décision du PC5 par la mise à jour des plans, devis et bordereaux;
- présence de la liste des décisions et des justifications.

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

Adéquation parfaite, aucune modification nécessaire et les documents livrés sont de qualité, clairs et correspondent aux exigences du contrat. Tous les documents exigés ont été remis avant la fin du délai permettant de devancer substantiellement l'échéancier.	5 / 5	()
Adéquation parfaite, aucune modification nécessaire et les documents livrés sont de qualité, clairs et correspondent aux exigences du contrat. Tous les documents exigés ont été remis dans les délais.	4 / 5	()
Les documents sont remis dans le délai initial prévu, mais nécessitent des corrections mineures et les documents finaux sont retournés dans le nouveau délai fixé par le Ministère.	3 / 5	()
La remise des documents dépasse le délai initial prévu de 2 jours ou moins.	2 / 5	()
Les documents nécessitent des corrections et les documents finaux sont retournés dans un délai de 2 jours ou moins suivant le nouveau délai fixé par le Ministère.	2 / 5	()
La remise des documents dépasse le délai initial prévu de plus de 2 jours.	1 / 5	()
Les documents nécessitent des corrections et les documents finaux sont retournés dans un délai de plus de 2 jours suivant le nouveau délai fixé par le Ministère.	1 / 5	()
Les documents ne sont pas remis dans le délai initial prévu, ce qui occasionne un report important de l'appel d'offres.	0 / 5	()
Les documents nécessitent des corrections et les documents retournés contiennent toujours des erreurs.	0 / 5	()
Sans objet (S.O.).		()

Vérification administrative des documents définitifs en vue de l'appel d'offres et respect de l'échéancier	Note	Résultat	/ 7,4
---	-------------	-----------------	--------------

Ce critère cible les livrables suivants :

- plans et devis définitifs;
- bordereaux d'estimation et de soumission.

Ces livrables sont évalués sur la qualité de leur réalisation par rapport aux différentes règles édictées par le Ministère.

Les éléments à évaluer sont, par exemple :

Pour les plans de statut SO ou SC et leur révision :

- pagination des plans;
- date de la dernière modification indiquée sur chaque feuillet modifié du plan;
- utilisation du cartouche ministériel des plans;
- authentification des plans par le concepteur;
- numéro de dossier et numéro de projet sur la page frontispice de chaque série de plans ainsi que le numéro de plan sur tous les feuillets de plans;
- signature du vérificateur lorsque requis.

Pour les devis :

- pagination des devis techniques et descriptifs;
- une seule date par devis technique;
- concordance des dates entre les devis techniques, les devis administratifs et les bordereaux;
- numéro de projet sur la page frontispice de chaque devis spécial et sur toutes les pages des bordereaux;
- le numéro de dossier sur toutes les pages de chaque devis et de chaque bordereau;
- description du projet et nature des travaux identiques sur les différents documents;
- authentification (signature et sceau) des devis par le concepteur;
- signature par le vérificateur lorsque requis;
- respect du format exigé.

Pour l'ensemble des documents définitifs :

- format conforme des pages;
- identification conforme des fichiers numériques.

Les documents définitifs sont livrés avant la fin du délai permettant de devancer substantiellement l'échéancier fixé par le Ministère et selon les exigences administratives et aucune correction administrative n'est nécessaire.	5 / 5	()
Les documents définitifs sont livrés dans le délai fixé par le Ministère et selon les exigences administratives et aucune correction administrative n'est nécessaire.	4 / 5	()
Les documents définitifs sont remis dans le délai initial prévu, mais nécessitent des corrections administratives mineures. Les documents définitifs sont retournés dans le nouveau délai fixé	3 / 5	()

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

par le Ministère.

La remise des documents définitifs dépasse le délai initial prévu de 2 jours ou moins. 2 / 5 ()

Les documents définitifs nécessitent des corrections administratives et les documents définitifs sont retournés dans un délai de 2 jours ou moins suivant le nouveau délai fixé par le Ministère. 2 / 5 ()

La remise des documents définitifs dépasse le délai initial prévu de plus de 2 jours. 1 / 5 ()

Les documents nécessitent des corrections administratives et les documents définitifs sont retournés dans un délai de plus de 2 jours suivant le nouveau délai fixé par le Ministère. 1 / 5 ()

Les documents ne sont pas remis dans le délai initial prévu ce qui occasionne un report important de l'appel d'offres. 0 / 5 ()

Les documents nécessitent des corrections administratives et les documents définitifs retournés contiennent toujours des erreurs administratives. Les documents définitifs doivent être corrigés plus d'une fois. 0 / 5 ()

Sans objet (S.O.). ()

Accompagnement

/ 30

Collaboration et disponibilité du concepteur

/ 10,7

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

Disponibilité et diligence du concepteur	Note	Résultat	/ 2,1
--	------	----------	-------

Les éléments à évaluer sont :

-la disponibilité à participer aux différentes réunions à la demande du Ministère (ex. : réunion de démarrage, réunion de chantier, réunion spéciale, etc.);
-l'aptitude à faire preuve de diligence à l'égard des demandes du Ministère : rapidité des retours d'appels, réponses fournies dans les délais, proposition de changements du calendrier de réunion pour assurer la bonne marche du chantier, etc.

Le concepteur est toujours disponible pour les rencontres et fait preuve de diligence pour répondre aux demandes du Ministère afin de ne pas entraver le déroulement des travaux.	5 / 5	()	
Le concepteur est toujours disponible pour les rencontres et, la plupart du temps, fait preuve de diligence pour répondre aux demandes du Ministère afin de ne pas entraver le déroulement des travaux.	4 / 5	()	
La plupart du temps, le concepteur est disponible pour les rencontres et, la plupart du temps, répond avec diligence aux demandes du Ministère afin de ne pas entraver le déroulement des travaux.	3 / 5	()	
Le concepteur a demandé quelques fois un report à la dernière minute ou quelques rappels ont dû être faits.	2 / 5	()	
Le concepteur a demandé plusieurs reports à la dernière minute ou plusieurs rappels ont dû être faits.	1 / 5	()	
Le concepteur n'est pas disponible à la demande du Ministère et ne fait pas preuve de diligence à répondre aux demandes du Ministère, ce qui entrave le déroulement des travaux.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	

Clarté et précision des réponses du concepteur	Note	Résultat	/ 4,3
--	------	----------	-------

Les éléments à évaluer sont :

-la clarté et la précision des analyses, des vérifications et des réponses fournies (avis, demandes de modifications techniques (DMT), plans et dessins d'atelier, etc.).

Les analyses, vérifications et réponses fournies sont toujours claires et précises.	5 / 5	()	
La plupart du temps, les analyses, vérifications et réponses fournies sont claires et précises.	3 / 5	()	
Plusieurs demandes de clarification ou de précisions doivent être faites.	1 / 5	()	
Des demandes de clarification et de précision doivent toujours être faites.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	

Collaboration et préparation aux réunions	Note	Résultat	/ 4,3
---	------	----------	-------

Les éléments à évaluer sont :

-la collaboration du concepteur lors des réunions (ex.: participe aux discussions, propose des argumentaires et des solutions, est proactif, etc.);
-le niveau de préparation du concepteur pour les réunions (connaissance des dossiers relatifs à l'ordre du jour);
-le niveau de préparation du remplaçant du concepteur, le cas échéant.

Le concepteur est toujours préparé et collabore aux réunions.	5 / 5	()	
Le concepteur collabore aux réunions, mais manque quelques fois de préparation.	4 / 5	()	
Le concepteur est parfois absent et délègue à un représentant bien préparé et en mesure de collaborer.	3 / 5	()	
Le concepteur manque souvent de préparation et de collaboration.	1 / 5	()	
À au moins une occasion, le concepteur délègue un remplaçant mal préparé.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	

Document à l'intention du surveillant

/ 4,3

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

Document à l'intention du surveillant	Note	Résultat	/ 4,3
<p>Évaluer la pertinence et la clarté du « Document à l'intention du surveillant » produit par le concepteur.</p> <p>Les éléments à évaluer sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la pertinence des recommandations et des éléments ciblés par le concepteur; -son utilité au surveillant pour adapter sa surveillance (clarté). <p>Les situations relevant de manquements de la part de l'entrepreneur ne font pas partie de l'évaluation de ce critère.</p>			
Le contenu de l'ensemble du document est pertinent et a été utile au surveillant pour adapter sa surveillance.	5 / 5	()	
Le document était adapté au projet, mais ne faisait pas état de certaines préoccupations ayant causées des problématiques mineures pendant les travaux.	3 / 5	()	
Le document était adapté au projet, mais ne faisait pas état de certaines préoccupations ayant causées des problématiques majeures pendant les travaux.	1 / 5	()	
Le document n'a pu être utilisé par manque de pertinence ou de clarté ou n'était pas adapté au projet.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	
Constructibilité et applicabilité			/ 10,7

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

Constructibilité	Note	Résultat	/ 6,4
<p>Évaluer la constructibilité du concept lors de la mise en oeuvre (version pour construction).</p> <p>Les éléments à évaluer sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une conception réalisable comme prévue et adaptée au site; -une facilité de compréhension des plans et devis lors de la mise en oeuvre; -l'émission d'avenants évitables en construction en lien avec des imprécisions, erreurs ou omissions. <p>Les non-conformités de mise en oeuvre sont liées au choix de concept et non pas aux façons de faire de l'entrepreneur.</p> <p>Une modification majeure est une modification aux plans et devis entraînant un changement dans la nature du concept initial, d'un élément de l'ouvrage ou dans l'envergure du projet (coûts et délais).</p> <p>Cas d'imputabilité.</p>			

Le concept est adapté au site. Les plans et devis sont compréhensibles. Aucune erreur ou omission ayant occasionné un avenant évitable.	5 / 5	()	
Le concept est adapté au site. La compréhension des plans et devis nécessite quelques échanges avec le concepteur. Aucune erreur ou omission ayant occasionné un avenant évitable.	4 / 5	()	
Le concept est adapté au site. La compréhension des plans et devis nécessite plusieurs échanges avec le concepteur. Des avenants évitables sont parfois nécessaires.	3 / 5	()	
Présence d'erreurs ou d'omissions dans les plans et devis ayant un impact mineur sur les travaux. Des avenants évitables sont nécessaires, ne causant pas de retard dans les travaux.	2 / 5	()	
Le concept n'est pas adapté au site. Plusieurs erreurs ou omissions dans les plans et devis ayant un impact majeur sur les travaux. Des avenants évitables sont nécessaires, occasionnant des retards dans les travaux.	1 / 5	()	
Le concept n'est pas adapté au site. Les erreurs ou omissions mettent en danger la sécurité des travailleurs ou des usagers. Sans objet (S.O.).	0 / 5	()	()

Applicabilité	Note	Résultat	/ 4,3
<p>Les solutions et instructions fournies à la suite d'une demande de modification ou de travaux défectueux.</p> <p>Les éléments à évaluer sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les solutions fournies sont réalistes et efficaces; -les instructions fournies sont complètes et applicables. 			

Les solutions et instructions sont toujours réalistes, efficaces et applicables au chantier.	5 / 5	()	
Les solutions sont réalistes, efficaces et applicables au chantier mais, les instructions nécessitent des compléments d'information pour être appliquées.	3 / 5	()	
Les solutions et instructions sont incomplètes et rarement applicables telles quelles, mais les modifications n'occasionnent pas de retard dans les travaux.	2 / 5	()	
Les solutions et instructions sont rarement applicables au chantier et nécessitent des reprises qui occasionnent des retards dans les travaux.	1 / 5	()	
Peu de collaboration à mettre en oeuvre des solutions à moindre impact sur les coûts et les délais. Refus d'assumer la responsabilité à l'égard de tout changement. Sans objet (S.O.).	0 / 5	()	()

Plan final de conception			/ 4,3
---------------------------------	--	--	--------------

Fournisseur

Nom du fournisseur :

N° de contrat :

N° de dossier :

Plan final de conception	Note	Résultat	/ 4,3
<p>Évaluer la conformité et la diligence de production du plan final de conception à la fin des travaux.</p> <p>Les éléments à évaluer sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la conformité administrative du plan final de conception pour son dépôt à PLN (page frontispice, numérotation, cartouche, registre des modifications, signature, etc.); -la conformité technique du plan final de conception (tous les changements qui relèvent du concepteur sont inclus au plan final de conception); -la diligence à produire un plan final de conception dans les délais demandés afin de ne pas retarder la production du plan final de l'ouvrage tel que construit. 			
Le plan déposé est conforme et remis dans les délais.	5 / 5	()	
Le plan déposé contient des erreurs de nature administrative. Quelques corrections doivent être réalisées à l'intérieur du délai initial alloué.	4 / 5	()	
Le plan déposé contient des erreurs de nature technique. Quelques corrections doivent être réalisées à l'intérieur du délai initial alloué.	3 / 5	()	
Le plan déposé est conforme, mais produit hors délai.	2 / 5	()	
Le plan déposé contient des erreurs de nature technique et/ou administrative. Quelques corrections doivent être réalisées, mais les corrections occasionnent la remise du plan final de conception hors délai.	1 / 5	()	
Le plan déposé est non-conforme et produit hors délai.	0 / 5	()	
Sans objet (S.O.).		()	